



Département de l'Aude

COMMUNE DE LAURAC

Séance du 19 septembre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 13/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Yolande STEENKESTE

Présents : 10

Présents : Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Marielle ZANDVLIET

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BAQUE

Objet: DELEGATION AU MAIRE - 2023_DE_023

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal **DECIDE** , pour la durée du présent mandat, **de confier à Madame le Maire la délégation suivante :**

- De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (*permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable*). relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois, et an que dessus.

Le Maire, Yolande STEENKESTE

